

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008 À 20:05 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2008 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Nathalie Bresse, Sylvie Boucher, Patrick Langlois, Normand Galarneau, Donald Lachance sous la présidence du maire M. Fabien Morin. La conseillère Valérie Roy est absente.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 20:05 heures.

2008-12-219 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance régulière du 3 novembre 2008

4. 1^{ère} période de questions

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune

6. Information au conseil et correspondance

La liste de correspondance pour le mois de novembre 2008 est déposée par le directeur général.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions

7.1.1 Adoption des comptes à payer

7.2 Autres comités

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter

8.1.1 Adoption du budget 2009 de la Régie d'incendie d'East-Angus

8.1.2 Adoption du budget 2009 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

8.1.3 Adoption du budget 2009 de l'Office municipal d'Habitation d'Ascot Corner.

8.1.4 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes

8.1.5 Calendrier des séances pour l'année 2009

8.1.6 Lumière de rue – Des Boisés

8.1.7 Demande à la CPTAQ – pour le 344 chemin Spring, Ascot Corner

8.1.8 Refinancement du règlement d'emprunt # 412

8.1.9 Renouvellement de l'Entente avec la Cour municipale d'East-Angus

8.1.10 Renouvellement de l'adhésion au Sentiers de l'Estrie pour 2008-2009 – Remis à plus tard.

8.1.11 Demande de soutien à Place aux jeunes du Haut Saint-François

8.1.12 Renouvellement de l'entente avec la Firme Monty Coulombe s.e.n.c.pour l'année 2009

8.1.13 Certificat de conformité pour la traverse de motoneiges

8.1.14 Commandite Mérite sportif pour l'Année 2009

- 8.1.15 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2009 - Québec Municipal
- 8.1.16 Étude géotechnique pour les postes de pompage Principale et Spring Road.
- 8.1.17 Adhésion de la municipalité de Westbury à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.
- 8.1.18 Embauche de deux employés à temps partiel comme surveillant de patinoire.
- 8.1.19 Contrat pour le déneigement du pont sur le chemin de Westleyville.
- 8.1.20 Formation pour les deux inspecteurs municipaux
- 8.1.21 Nomination d'un représentant des citoyens à l'Office municipale d'Habitation
- 8.1.22 Remerciement à madame Christine Baron, coordinatrice aux Loisirs de la MRC.
- 8.1.23 Autres solutions pour la mise à niveau et l'augmentation de la capacité de l'usine de traitement des eaux usées.
- Point de discussion.
- 8.1.24 Don à rêve d'enfant « Marie-Pier »
- 8.1.25 Demande de dérogation au règlement de contrôle intérimaire no. 258-06

9. 2ième période de questions

10. Adoption des règlements

Aucun

11. Avis de motion à donner

11.1 Règlement de taxation 2009

11.2 Projet de règlement modification au règlement de zonage numéro 436

11.3 Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 435

11.4 Projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 437

12. Varia affaires nouvelles

13. 3ième période de questions

14. Levée de l'assemblée

15. Prochaine séance régulière : Lundi le 12 janvier 2009 à 20H00

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyée par le conseiller Patrick Langlois **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance régulière du 1^{er} décembre 2008 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-220 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, le procès verbal de la séance régulière du 3 novembre 2008 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H07) :

Stanley Boucher : Concernant l'usine de traitement des eaux, quel était le mandat de la firme SM ?

Alphonse Bouffard

- Est-ce que la rue des Sources appartient à la municipalité ?
- Il manque des panneaux de signalisation –cul de sac ;
- Est-ce que le conseil a réfléchi sur la possibilité de donner un escompte pour ceux qui paient leur taxe en un versement ?

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H10.

LISTE DE CORRESPONDANCE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2008

- Ministère des Affaires municipales et des Régions (Taxe d'accise)
- Vélo Québec
- Commission de Toponymie
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (Remb. TVQ)
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (Taxe d'accise)

2008-12-221 ^{7.1.1} COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyée par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **30 novembre 2008** au montant de **\$ 59,175.59** soit approuvée et que le Directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{7.2.1} RAPPORTS DES COMITÉS :

Monsieur le Maire Fabien Morin : Donne un compte rendu sur le LET (MRC) et du budget adopté à la table des maires de la MRC.

Sylvie Boucher :

- Donne un compte rendu de l'O.M.H. ;
- Donne un compte rendu du Comité de la route 112 et mentionne qu'il y a une rencontre prévue à l'horaire avec le MTQ le 13 janvier 2009 à 9H30 au bureau municipal ;
- Mentionne qu'il y a eu une rencontre du comité d'urbanisme.

Normand Galarneau : Donne un compte rendu sur la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

Valérie Roy : Absente.

Donald Lachance :

- Mentionne que la subvention pour les loisirs en provenance du Club Optimiste sera répartie 15,000\$ pour le parc Pomerleau et 20,000\$ pour l'école;
- Parle du départ de madame Christine Baron la coordonnatrice des loisirs à la MRC.

Patrick Langlois :

- Il y aura une rencontre sur le projet des Monts Stoke le 2 décembre 2008 à 19H00;
- Donne de l'information concernant le LET et le site d'enfouissement de la MRC.

Nathalie Bresse :

- Donne l'information sur le rapport des incendies pour le territoire d'Ascot Corner;
- Parle aussi du déneigement du pont de Westleyville.

2008-12-222 ^{8.1.1} **ADOPTION DU BUDGET 2009 DE LA RÉGIE D'INCENDIE D'EAST-ANGUS :**

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'incendie d'East-Angus a déposé son budget pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été accepté par le conseil d'administration de la Régie d'incendie d'East-Angus et que le conseil d'administration en fait la recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Patrick Langlois **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité accepte le budget de la Régie d'incendie d'East-Angus pour l'année 2009 tel que déposé.

Le budget total de la Régie est de 347,975.45\$ et la contribution de la municipalité d'Ascot Corner est de 130,206.65\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-223 ^{8.1.2} **ADOPTION DU BUDGET 2009 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX :**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a déposé son budget pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été accepté par le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et que le conseil d'administration en fait la recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Normand Galarneau, appuyé par le conseiller Patrick Langlois **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité accepte le budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'année 2009 tel que déposé.

Le budget total de la Régie est de 1,173,970\$ et la contribution de la municipalité d'Ascot Corner est de 125,536\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-224 ^{8.1.3} **ADOPTION DU BUDGET 2009 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ASCOT CORNER :**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'Habitation d'Ascot Corner a déposé son budget pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été accepté par le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation d'Ascot Corner et que le conseil d'administration en fait la recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité accepte le budget de l'Office municipal d'Habitation d'Ascot Corner pour l'année 2009 tel que déposé.

Le budget total de l'Office municipal est de 196,681\$ avec un déficit de 148,040\$ la part de la municipalité est 10% du déficit soit 14,804\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-225 ^{8.1.4} **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES :**

CONSIDÉRANT QUE dans le passé le bureau municipal a toujours été fermé pour la période des fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Patrick Langlois **ET RÉSOLU QUE**, le bureau municipal est fermé pour la période du 24 décembre 2008 au 4 janvier 2009 inclusivement. **QUE** les employés qui désirent être en congé peuvent prendre les journées nécessaires (mobiles, vacances etc.) si non, ils doivent entrer au travail même si le bureau est fermé au public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-226 ^{8.1.5} **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2009 :**

CONSIDÉRANT QUE selon l'art.148 du code municipal le calendrier des séances ordinaires du conseil doit être établi avant le début de chaque année civile;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2009 soit le suivant :

Lundi 12 janvier à 20H00	Lundi 2 février à 20H00
Lundi 2 mars à 20H00	Lundi 6 avril à 20H00
Lundi 4 mai à 20H00	Lundi 1^{er} juin à 20H00
Lundi 6 juillet à 20H00	Lundi 3 août à 20H00
Mardi 8 septembre à 20H00	Lundi 5 octobre à 20H00
Lundi 9 novembre à 20H00	Lundi 7 décembre à 20H00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-227 ^{8.1.6} **LUMIÈRE DE RUE – DES BOISÉS :**

CONSIDÉRANT QUE la rue des Boisés sera la propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon notre réglementation une lumière de rue doit être installée à chacune des intersections;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, les démarches soient faites pour installer une lumière de rue à l'intersection de la rue des Boisés et la Route 112 et faire l'inventaire des lumières à enlever en même temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-228 ^{8.1.7} **DEMANDE À LA CPTAQ – POUR LE 344 CHEMIN SPRING À ASCOT CORNER :**

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour un échange de terrain entre deux propriétaires en zone verte afin de permettre l'installation d'un champ d'épuration et être conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QU' il ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner soit favorable à ce projet d'échange de terrain entre les deux propriétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-229 ^{8.1.8} **REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 412 :**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no. 412 vient à échéance le 23 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont payé le solde au complet;

CONSIDÉRANT QUE le Centre financier aux Entreprises Desjardins Estrie offre le renouvellement à un taux compétitif et que le solde est minime soit 4,302.49\$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner renouvelle l'emprunt au montant de 4,302.49\$ au taux d'intérêt de 6.5% pour un terme de 5 ans, au Centre financier aux Entreprises Desjardins Estrie. **QUE** monsieur le Maire Fabien Morin et le Directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge soient autorisés à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-230 ^{8.1.9} **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA COUR MUNICIPALE D'EAST-ANGUS :**

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le Ministre de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Municipalité d'Ascot Corner devant la Cour municipale d'East-Angus est à renouveler;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est pour deux ans à compter de la date de son approbation par décret du gouvernement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner renouvelle l'entente entre le Ministre de la Justice, le Directeur des

poursuites criminelles et pénales et la Municipalité d'Ascot Corner devant la Cour municipale d'East-Angus selon les modalités et que monsieur Daniel St-Onge, directeur général soit autorisé à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-231 ^{8.1.11} **DEMANDE DE SOUTIEN À PLACE AUX JEUNES DU HAUT SAINT-FRANÇOIS :**

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes du Haut Saint-François a pour mission de favoriser l'établissement et le maintien de jeunes âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

CONSIDÉRANT QU' il est important que les municipalités soutiennent financièrement cet organisme et que l'échelle de contribution est de 20\$ par 100 habitants;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Normand Galarneau, appuyé par le conseiller Patrick Langlois **ET RÉSOLU QUE**, la contribution financière au montant de 524.40\$ (2622 habitants) soit versée à Place aux jeunes du Haut Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-232 ^{8.1.12} **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA FIRME MONTY COULOMBE S.E.N.C. POUR L'ANNÉE 2009 :**

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Firme Monty Coulombe s.e.n.c. pour l'année 2009 est à renouveler;

CONSIDÉRANT QUE le montant de base est de 500.00\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, l'entente avec la Firme Monty Coulombe s.e.n.c. pour les services juridiques de l'année 2009 soit acceptée pour le montant de base de 500.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-233 ^{8.1.13} **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ POUR LA TRAVERSE DE MOTONEIGES :**

CONSIDÉRANT QUE la traverse de motoneiges est demeurée la même soit « chemin Galipeau, près du ruisseau Dorman »;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le certificat de conformité soit fourni au Club de motoneige Harfang de l'Estrie pour la traverse de motoneiges chemin Galipeau près du ruisseau Dorman et que le directeur général soit autorisé à signer ce certificat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-234 ^{8.1.14} **COMMANDITE MÉRITE SPORTIF POUR L'ANNÉE 2009 :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a toujours contribué au gala du Mérite sportif de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de 250\$ donne les avantages suivants :
Support au comité organisateur;
Remise de certificats aux récipiendaires;
Mention sur le site Internet;
Deux billets pour le banquet du 4 février 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyé par le conseiller Patrick Langlois **ET RÉSOLU QUE**, la contribution au montant de 250\$ soit versée au Mérite sportif de l'Estrie et que monsieur le Maire soit désigné à assister au gala du mercredi 4 février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-235 ^{8.1.15} **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2009 – QUÉBEC MUNICIPAL :**

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au portail Québec municipal est à renouveler :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le renouvellement au portail Québec municipal pour l'année 2009 soit fait et que le montant de 700\$ soit versé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-236 ^{8.1.16} **ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LES POSTES DE POMPAGE PRINCIPALE ET SPRING ROAD :**

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour une étude géotechnique doivent être faits pour les postes de pompage Principale et Spring Road afin de connaître la nature des sols, leur stabilité, le niveau du roc, le niveau de la nappe phréatique et la capacité portante des sols;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Patrick Langlois **ET RÉSOLU QUE**, le mandat soit donné pour l'étude géotechnique tel que spécifié pour un montant de 4,450.00\$ plus taxes et que ces travaux font partis du projet Phase I de la taxe d'accise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-237 ^{8.1.17} **ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE WESTBURY À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX :**

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande que chaque municipalité soit informée et accepte la venue d'un nouveau membre à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Normand Galarneau, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner accepte à titre de membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux, la Municipalité du Canton de Westbury.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-238 ^{8.1.18} **EMBAUCHE DE DEUX EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL COMME SURVEILLANT DE PATINOIRE :**

CONSIDÉRANT QUE pour la période hivernale, la municipalité doit procéder à l'embauche de deux employés à temps partiel comme surveillant de patinoire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, Monsieur Charles Lapointe et Roxane Hébert soient embauchés comme employés à temps partiels comme surveillant de patinoire, selon les termes de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-239 ^{8.1.19} **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU PONT SUR LE CHEMIN WESTLEYVILLE :**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a mis une charge maximal de 5 tonnes pour le pont sur le chemin Westleyville;

CONSIDÉRANT QUE le camion de déneigement habituel n'a plus l'autorisation de circuler sur le pont;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE**, le contrat pour le déneigement du pont seulement soit donné à monsieur Raymond Bastonnais pour un montant de 1,200\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-240 ^{8.1.20} **FORMATION POUR LES DEUX INSPECTEURS MUNICIPAUX :**

CONSIDÉRANT QUE le 17 décembre prochain la COMBEQ donne une journée de formation sur la jurisprudence en matière d'inspection et de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette journée de formation se donne à Granby au coût de 208.82\$ par personne;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, les deux inspecteurs municipaux assistent à la journée de formation sur la jurisprudence en matière d'inspection et de travaux municipaux le 17 décembre 2008 à Granby au coût de 208.82\$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-241 ^{8.1.21} **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES CITOYENS À L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION :**

CONSIDÉRANT QUE lors de la démission de monsieur Rodrigue, les membres du conseil ont demandé (par le Journal communautaire) s'il y avait des gens intéressés à remplacer monsieur Rodrigue comme

représentant des citoyens au conseil d'administration de l'Office municipale d'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE seulement une personne s'est manifestée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, monsieur Jean-Yves Pilotte soit nommé au conseil d'administration de l'Office municipale d'Habitation pour représenter les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-242 ^{8.1.22} **REMERCIEMENT À MADAME CHRISTINE BARON, COORDONNATRICE AUX LOISIRS DE LA MRC :**

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Baron quitte son poste à la MRC du Haut Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités ont convenu de donner à madame Baron un sac en cadeau et que chaque municipalité qui le désire peut donner quelques choses à inclure dans le sac qui représente la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité donne un sac à emplette ainsi qu'une épinglette avec les armoiries de la municipalité et qu'une lettre de remerciement soit adressée à madame Christine Baron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-243 ^{8.1.24} **DON À RÊVE D'ENFANT « MARIE-PIER » :**

CONSIDÉRANT QUE les gens d'Ascot Corner se sont regroupés pour amasser des fonds pour un rêve d'enfant « Marie-Pier Morin »;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité contribue la somme de 500\$ à même le budget du comité de famille pour Marie-Pier Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-244 ^{8.1.25} **DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO. 258-06 :**

CONSIDÉRANT QUE pour faire la construction du sentier pédestre et cyclable il faut demander une dérogation au règlement de contrôle intérimaire no. 258-06;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ce sentier a comme objectif de rendre plus sécuritaire la traverse de la route 112;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité demande une dérogation au règlement de contrôle intérimaire no. 258-06 pour la construction d'un sentier pédestre et cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 9H50)

Stanley Boucher : Est-ce possible d'avoir un rapport écrit de la Firme SM sur les explications du projet de Mabarex.

Sarah Perrien : Est-ce possible de changer la vitesse KM. sur la route 112.

Michel Carbonneau : Est-ce qu'il peut assister à la réunion d'information sur le réseau.

FIN DE LA DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 10H00.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION 2009 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nathalie Bresse qu'à la séance extraordinaire sur le budget, le conseil municipal adoptera un règlement concernant la taxation 2009.

Selon l'article no.445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 523 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à la séance ordinaire tenante, le conseil municipal adoptera un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 436.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 524 MODIFIANT LE RÈGLEMENT LE PLAN D'URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 435 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à la séance ordinaire tenante, le conseil municipal adoptera un règlement modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 435.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 437 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à la séance ordinaire tenante, le conseil municipal adoptera un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 437.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

2008-12-245 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 523 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436:

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' il est souhaitable de modifier certains articles de notre règlement de zonage no. 436

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance tenante le 1^{er} décembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Galarneau, appuyé par Donald Lachance et résolu que, le conseil adopte le règlement numéro 523 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le règlement de zonage no. 436, article 2.5 paragraphe 11. Bâtiment complémentaire est modifié en ajoutant le paragraphe b):

- a) Bâtiment subordonné...érigé sur le terrain.
- b) La superficie d'un bâtiment est calculée par l'espace qu'elle occupe au sol et au dessus du sol. Les corniches de moins de 60 centimètres, ne sont pas calculées dans la superficie du bâtiment.

ARTICLE 3 L'article 4.1.11 du règlement numéro 436 est modifié par l'ajout de :

Ajouter dans le titre « Service personnels, professionnels et bureau d'affaire (pour administration seulement) »

Ajouter dans le texte « Services personnels, professionnels et bureau d'affaire (pour administration seulement) situés à l'intérieur d'une.....

ARTICLE 4 L'article 5.10 du règlement numéro 436 est modifié par le retrait du paragraphe « a) » :

« le rez-de-chaussée d'un bâtiment ne doit pas être implanté à plus de 1.5 mètres (4.92 pieds) au-dessus du niveau moyen du sol du terrain sur lequel doit être érigée la construction »

ARTICLE 5 L'article 6.19 du règlement de zonage numéro 436 est ajouté « Usage permis pour les bâtiments de toile »

a) Usage résidentiel

Les abris d'auto, les abris de jardin et les serres sont les seuls bâtiments en toile autorisés.

Abri de jardin (Définition) – abri temporaire pour table et chaises

Serre (Définition) – abri temporaire utilisé pour la culture de plantes

Normes pour les serres et les abris de jardin :

- dimension max. 13.37 mètres carrés (144 pieds carrés)
 - localisation cour arrière et latérale à un minimum de 2 mètres des lignes
 - installé dans la seule période 1^{er} mai au 1^{er} novembre de la même année
 - Un bâtiment de toile qui est utilisé comme abri d'auto temporaire ne peut être utilisé comme abri de jardin ou serre.
- Normes pour les abris d'auto temporaire :
- dans toutes les zones, un abri d'auto temporaire est autorisé en autant que soient respectées les conditions suivantes :
 - l'abri d'auto doit être installé durant la seule période du 1^{er} octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante.
 - L'abri d'auto doit être installé à une distance minimale de 3 mètres (9.84 pieds) de l'emprise de la rue.

b) **Usage agricole**

Serre, entrepôt, manège

Définition : bâtiment utilisé pour la production agricole (Élevage, culture etc.)

c) **Usage commercial**

Entrepôt

Localisation : le bâtiment doit être situé à plus de 60 mètres de l'emprise de la rue

Tous les autres usages sont interdits.

ARTICLE 6 Modifier le plan de zonage (règlement no.436)

Inclure dans le périmètre d'urbanisation les lots 26B-3 et 26B-7 du rang 11 du cadastre du canton d'Eaton

Inclure dans la Zone M-21 les lots 26B-3 et 26B-7 du rang 11 du cadastre du canton d'Eaton

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-246 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 524 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 435 :

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier son Plan d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' il est souhaitable de modifier la carte du plan d'urbanisme pour y inclure certains lots dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance tenante le 1^{er} décembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Boucher, appuyé par Normand Galarneau et résolu QUE le conseil adopte le règlement numéro 524 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Inclure dans le périmètre d'urbanisation les lots 26B-3 et 26B-7 du rang 11 du cadastre du canton d'Eaton

Inclure dans l'Affectation Mixte les lots 26B-3 et 26B-7 du rang 11 du cadastre du canton d'Eaton.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-12-247 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 437 :

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de lotissement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' il est souhaitable de modifier l'article 6.6 du règlement no. 437 pour y ajouter un élément;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance tenante le 1^{er} décembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Normand Galarneau et résolu QUE, le conseil adopte le règlement numéro 525 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 À l'article 6.6, règlement de lotissement numéro 437, ajouter un paragraphe :

« Dans des circonstances particulières, une dérogation au pourcentage des pentes de rue pourrait être accordée par résolution du Conseil municipal » après consultation avec le comité consultatif d'urbanisme et avec une firme d'ingénieur.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS :

Michel Carbonneau : Concernant le budget, le taux de taxe à la hausse ou à la baisse.

FIN DE LA TROISIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS.

2008-12-248 ^{14.} LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** l'assemblée soit levée à 10h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : LUNDI, LE 12 JANVIER 2009 À 20H00.

Dir. gén. et secr.-trés.

Maire